

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE :** Mardi le 5 septembre 2017

**HEURE :** 19 h 30

**LIEU :** Hôtel de Ville de Dunham

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M Pierre Janecek, maire  
MM. Kevin Mitchell  
Jacques Beaulieu  
Gaston Chamberland  
Neil Perkins  
Gérard Dalpé  
Mme Maguy Carpentier, conseillers  
ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loisel

---

### ADMINISTRATION

---

#### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**191-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

#### ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

**192-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois d'août 2017 soit  
accepté tel que rédigé.

Adopté.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. Léo Simoneau – projet de règlement # 367-17

#### COMPTES PAYABLES

**193-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et résolu que la liste des comptes payables au 5 septembre 2017, représentant des  
déboursés de 235 926,57 \$ soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes,  
par les chèques # 33182 à # 33261 inclusivement.

Adopté.

*Messieurs les conseillers Jacques Beaulieu et Neil Perkins enregistrent leur vote **contre** la proposition.*

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 45 138,09 \$, le solde des dépenses de 190 788,48 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.*

## **SUIVI DES DOSSIERS**

---

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

## **ORGANISMES PARAMUNICIPAUX**

---

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI, à la MRC, au CLD, à la FONDATION BMP et au CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE.

## **ADMINISTRATION — FINANCES**

---

### **REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES — PAULETTE MORIN**

**194-17**

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le remboursement de taxes municipales suivant soit autorisé :

- Paulette Morin # 5504-48-6195 ..... 15,49 \$  
(plus de bâtiment sur la propriété)

Le tout selon le document préparé à cet effet par le trésorier.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 13000 896 et # 02 13000 992.*

### **CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES — ACHAT REGROUPÉ — SOLUTION UMQ**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Dunham et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus ;

**ATTENDU QUE** MALLETTTE ACTUAIRES INC. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

**ATTENDU QUE** la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant MALLETTTE ACTUAIRES INC., et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Dunham souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au GROUPE MALLETTTE ACTUAIRES INC.;

en conséquence, il est :

**195-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

Que ce conseil confirme ainsi, par les présentes, son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité ;

Que l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera d'une durée maximale de cinq (5) ans ;

Que la Ville de Dunham mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, suite à l'application des présentes, ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Ville de Dunham s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Dunham durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant MALLETTE ACTUAIRES INC. ;

Que la Ville de Dunham s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé, suite à l'application des présentes.

Adopté.

**PROJET CENTRE MULTIFONCTIONNEL — HAUSSE DES HEURES D'OUVERTURE BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dunham est présentement en demande de subvention auprès du Gouvernement provincial pour la construction d'une nouvelle bâtisse derrière l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les éléments exigés, la Ville doit offrir un minimum de 20 heures d'ouverture par semaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** les heures d'ouverture sont présentement à 17,5 heures par semaine ;

**196-17**

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et résolu que la Ville de Dunham s'engage par résolution à augmenter les heures d'ouverture de sa bibliothèque à 20 heures par semaine.

Adopté.

*Messieurs les conseillers Jacques Beaulieu et Neil Perkins enregistrent leur vote **contre** la proposition.*

**PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL – MANDAT À EXP ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION DES SOLS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dunham est présentement en demande de subvention auprès du Gouvernement provincial pour la construction d'une nouvelle bâtisse derrière l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les documents exigés, la Ville doit obtenir un rapport d'ingénieur caractérisant le sol où le bâtiment sera construit ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport doit notamment confirmer la charge portante du sol et l'absence de contaminants environnementaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dunham a demandé une offre de services à la firme EXP pour obtenir ce rapport ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme LES SERVICES EXP INC. a déposé une offre de services de 7 975 \$ plus taxes ;

**197-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et résolu que la Ville de Dunham octroie le mandat d'étude géotechnique et de caractérisation des sols à la firme LES SERVICES EXP INC. ;

Que le conseil autorise le directeur général et le maire à signer les documents, le cas échéant.

Adopté.

*Monsieur le conseiller Neil Perkins enregistre son vote **contre** la proposition.*

***Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10750 723 (transfert budgétaire à effectuer par résolution lors de la prochaine assemblée).***

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE  
CENTRE NUHAB INC. — 1964-1968, CHEMIN SCOTTSMORE**

**ATTENDU QUE** l'organisme CENTRE NUHAB INC. a soumis, le 19 juillet dernier à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour la propriété du 1964-1968, chemin Scottsmore à Dunham et dont cet organisme est le seul utilisateur ;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette reconnaissance ;

**IL EST**

**198-17** Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme CENTRE NUHAB INC. pour la propriété du 1964-1968, chemin Scottsmore à Dunham, si l'organisme démontre à la Commission qu'il respecte toutes les exigences de la Loi pour obtenir une telle exemption.

Adopté.

**VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAVAGE SECTION NOISEUX, DES ÉRABLES ET MASKA**

**199-17** Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

et unanimement résolu qu'une demande de soumission sur invitation soit autorisée pour les travaux de repavage des sections d'environ un kilomètre du chemin Noiseux, et d'environ 130 mètres du chemin des Érables où le pavage existant a été décohésionné (pulvérisation);

Également qu'un appel d'offres public soit autorisé pour le pavage d'une section d'une longueur optionnelle de 1 ou 2 kilomètres sur le chemin Maska.

Adopté.

**200-17** **AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA  
CONSTRUCTION DES ENTRÉES PRIVÉES ET LA POSE DE TUYAUX SUR TOUTE LA  
FAÇADE D'UNE PROPRIÉTÉ ADJACENTE À UNE RUE MUNICIPALE**

Monsieur le conseiller Gérard Dalpé donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement modifiant le règlement concernant la construction des entrées privées et la pose de tuyaux sur toute la façade d'une propriété adjacente à une rue municipale

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**TRAVAUX PROLONGEMENT DU TROTTOIR RUE PRINCIPALE**

Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

**201-17** et unanimement résolu que ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adopté.

## **URBANISME**

---

### **DEMANDE AU PIIA 17-06 — VIGNOLE CLOS STE-CROIX**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

**202-17**

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3734, rue Principale :

- agrandissement d'un nouveau local d'une dimension de 25 pieds par 25 pieds, avec salle de toilette de 6 pieds par 8 pieds, drainage central et murs extérieurs en pruche ;
- local existant isolé et recouvert de tôle prépeinte blanche.

Adopté.

**203-17**

### **AVIS DE MOTION REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement modifiant le règlement # 306-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de modifier les zones admissibles

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

### **ADOPTION PREMIER PROJET DE REGLEMENT # 367-17 MODIFIANT LE REGLEMENT DE PPCMOI**

**204-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que le premier projet de règlement # 367-17 modifiant le règlement # 306-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de modifier les zones admissibles, soit et est adopté.

Adopté.

### **FORMATION LOI SUR L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME 15 SEPTEMBRE 2017**

**205-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que soit autorisé un montant de 400 \$ pour défrayer l'inscription à une formation sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), pour l'inspectrice municipale Andréanne Godbout, qui se tiendra à Montréal le 15 septembre prochain.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 61000 310.*

### **DEMANDE D'AVIS DU COMITE D'AMENAGEMENT DE LA MRC — DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DES LOTS 3 980 798 ET 3 980 799**

**ATTENDU QUE**

le propriétaire des lots 3 980 798 et 3 980 799, à l'extrémité de la rue Larose au lac Selby, a manifesté l'intérêt de développer ces lots à des fins résidentielles, impliquant le prolongement de la rue et/ou du réseau d'égout sanitaire, pour desservir environ 10 lots résidentiels selon le plan projet déposé ;

**ATTENDU QUE** ces lots sont présentement en zone agricole et contiguës à la zone non agricole ;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, une demande d'exclusion de la zone agricole doit nécessairement être présentée par la municipalité ou par la municipalité régionale de comté auprès de la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) ;

**ATTENDU QUE** ce projet devra être conforme aux règlements municipaux, au schéma d'aménagement de la MRC, ainsi qu'aux normes environnementales en vigueur ;

**IL EST :**

**206-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et résolu que la Ville de Dunham demande un avis préliminaire au Comité d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi sur cette éventuelle demande d'exclusion et fasse ses recommandations sur les termes et conditions auxquels serait assujéti un avis favorable de la MRC sur ce projet.

Adopté.

*Monsieur le conseiller Gérard Dalpé enregistre son vote **contre** la proposition.*

## **ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU**

### **ADOPTION — PROJET DE REGLEMENT DETERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPERATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE**

**207-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que le projet de règlement # 366-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, soit et est adopté.

Adopté.

### **REGROUPEMENT D'ACHATS — BACS DE COMPOSTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT QUE,** si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (ou Code municipal) permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dunham désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostables ;

**IL EST :**

**208-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que la Ville de Dunham confirme que les données déjà transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes ;

Que la Ville de Dunham confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables et autorise à cette fin le maire Pierre Janecek et le directeur général Pierre Loïselle à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente intermunicipale concernant la délégation pour procéder par appel d'offres pour l'achat regroupé de bacs de compostage ;

Que la Ville de Dunham s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs.

Que M. Pierre Janecek ou M. Kevin Mitchell soit désigné à titre de représentant de la Ville de Dunham pour participer aux réunions du regroupement d'achats.

Que la Ville de Dunham s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées.

Que les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la Ville de Dunham.

Adopté.

## **SPORTS ET LOISIRS**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS**

---

### **NOMINATION POMPIERS RECRUES**

**209-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que, suite à un processus de sélection et à la recommandation du directeur du service d'incendie, les personnes suivantes soient nommées pompiers recrues du service d'incendie de la municipalité :

- Simon Lamontagne
- Patrick Rondeau
- Raphaël Paquet

Adopté.

### **ACHAT RADIOS PORTATIFS**

**210-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu qu'un montant de 2 447,10 \$ (avant taxes) soit autorisé pour l'achat de 4 radios portatifs (remplacements) pour le service d'incendie.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10220 760.*

## SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

### ASSURANCES – OBNL ASSURE ADDITIONNEL LA FACTRIE, COOP DE SOLIDARITÉ ÉCO RÉCRÉATIVE

211-17

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que soit autorisé l'ajout de l'OBNL La Factrie, COOP de Solidarité Éco Récréative comme assuré additionnel aux assurances de la municipalité (MMQ), l'assurance nécessaire afin de couvrir leurs activités soit :

- Responsabilité Civile Générale, limite de 2 000 000 \$, franchise 2 500 \$
- Responsabilité des Erreurs & Omissions, limite de 1 000 000 \$, franchise 1 000 \$ ;  
**Prime annuelle = 500 \$ + taxe.**

- Contenu, limite de 5 000 \$, franchise 1000 \$ ;  
**Prime annuelle de 50 \$ + taxe (conditionnel à ce que la Responsabilité Civile Générale et l'Erreurs & Omissions soient souscrites).**

Le tout effectif le 15 décembre 2017, et que ces primes soient remboursées par l'organisme.

Adopté.

## QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- › M. Jean Binette - refonte — consultation publique.
- › M. Gilles Nadeau - fossés secteur Larose vs travaux RAPPEL.
- › M. Gilles Gagné - travaux chemins Noiseux et Béranger ;  
- travaux route 202.
- › M. Léo Simoneau - projet clinique médicale ;  
- dek hockey.
- › M. François Charbonneau - félicitations exposition Monique Davies ;  
- profits tournoi de golf.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

212-17

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

**Pierre Janecek, maire**

**Pierre Loiselle, greffier**

**Nicole Gingras, trésorier**

## ANNULATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

La séance extraordinaire convoquée par Monsieur le maire Pierre Janecek, pour se tenir lundi, le 25 septembre 2017 à 18 h 30, est annulée.